



1. IDENTIFICATION DU LIEU DE L'INTERVENTION

Adresse et nom de la rue :

Numéro de lot :

2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (la personne qui signera ce formulaire)

Nom complet :

Adresse complète :

N°

Rue

Ville

Code postal

N° de téléphone :

Adresse courriel :

3. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Même que le requérant ?

Oui

Non

Si non, nom complet :

Adresse complète :

N°

Rue

Ville

Code postal

N° de téléphone :

4. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR

Même que le requérant ?

Oui

Non

Même que le propriétaire ?

Oui

Non

Si non, nom complet :

Adresse complète :

N°

Rue

Ville

Code postal

N° de téléphone :

N° de RBQ :

5. CALENDRIER DES TRAVAUX

Date prévue du début des travaux :

(Durée du permis : 1 an maximum)

JJ

MM

AAAA

6. SECTEUR SOUMIS À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.).

Les informations fournies ci-dessous vont nous permettre d'accélérer le processus d'émission de votre permis.

La demande présentée a-t-elle déjà été approuvée intégralement ?

Oui

Non

Si oui, veuillez inscrire le numéro de recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

7. SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE DE PERMIS

En plus de confirmer la présente demande de permis, je m'engage à récupérer tous les matériaux secs qui ne seront pas utilisés pour mon projet, pour lequel un certificat d'autorisation me sera émis le tout, en vertu de l'article 15 du Règlement sur les permis et les certificats n° 1090.

Signature : _____ Date : _____

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un certificat d'autorisation.



VOTRE FACTURATION

Prévoir les coûts suivants pour votre demande de certificat d'autorisation :

→ Coûts du certificat d'autorisation =	50,00 \$ (Ø taxe)
Votre facturation totale :	50,00 \$ (Ø taxe)

IMPORTANT ! Veuillez-vous informer auprès de la municipalité pour savoir si votre projet fait l'objet d'une procédure relative au plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et s'il doit être présenté à un Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Des délais supplémentaires doivent être prévus à cet effet. Prévoir à défrayer les coûts de l'analyse du dossier relatif au P.I.I.A.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme et du développement durable au 450 474-4133, poste 1000.

Pour l'obtention d'un permis vous devez nous remettre tous les documents énumérés à la page suivante, par courriel ou au comptoir du Service de l'urbanisme et du développement durable. L'inspecteur affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet.

Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis et des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non conforme. Cette demande ne constitue en aucun temps une demande complète ni une autorisation de construire.



8. LISTE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC VOTRE DEMANDE

Prenez note que l'absence d'un document et/ou d'une information exigée ci-dessous, fera en sorte que votre demande ne sera pas acceptée.

- 1- Si vous n'êtes pas propriétaire, une procuration (autorisation) du propriétaire actuel. →
- 2- Une (1) copie du certificat de localisation de la propriété où doivent être réalisés les travaux, si disponible. →
- 3- Un plan identifiant l'emplacement exact du bâtiment existant et son nouvel emplacement. →
- 4- **Pour le déplacement d'un bâtiment principal, d'un garage isolé permanent, d'un abri d'auto permanent attenant ou d'un bâtiment complémentaire à un usage autre que l'habitation, un plan projet d'implantation** préparé par un arpenteur-géomètre comprenant : →
 - l'identification cadastrale, les dimensions et la superficie du terrain;
 - seulement si spécifiquement demandé, les niveaux actuels et projetés du sol, mesuré à partir d'un repère situé sur le terrain ou en bordure de celui-ci;
 - la localisation et les dimensions au sol de l'emplacement projeté du bâtiment et l'emplacement des autres bâtiments existants, s'il y a lieu, sur le même terrain. De plus, les mesures propres à chacune des marges devront être identifiées;
 - les distances entre chaque construction et les lignes de terrain;
 - la localisation de toute servitude publique ou privée grevant le terrain;
 - la localisation de toute zone sujette à des mouvements de terrain, des corridors de bruit, des bandes riveraines, des zones inondables et des distances séparatrices.
- 5- **Pour les habitations en rangée détenues en copropriété** comportant une partie extérieure commune à usage exclusif, une résolution d'approbation du syndicat de copropriété, adopté à la majorité des deux tiers (2/3) des copropriétaires. →
- 6- **Pour le déplacement d'un bâtiment agricole destiné à l'élevage d'animaux :** →
 - un rapport officiel, signé et scellé par un membre de l'Ordre des agronomes du Québec, spécifiant la conformité de tous les critères établis aux règlements municipaux et provinciaux reliés à l'usage proposé du bâtiment agricole (distances séparatrices);
 - un plan projet d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre comprenant :
 - a) L'identification cadastrale, les dimensions et la superficie du terrain;
 - b) Seulement si spécifiquement demandé, les niveaux actuels et projetés du sol, mesuré à partir d'un repère situé sur le terrain ou en bordure de celui-ci;
 - c) La localisation et les dimensions au sol de l'emplacement projeté du bâtiment et l'emplacement des autres bâtiments existants, s'il y a lieu, sur le même terrain. De plus, les mesures propres à chacune des marges devront être identifiées. Les distances séparatrices indiquées au rapport de l'agronome au dossier doivent être respectées pour l'emplacement projeté du bâtiment;
 - d) Les distances entre chaque construction et les lignes de terrain;
 - e) La localisation de toute servitude publique ou privée grevant le terrain;
 - f) La localisation de toute zone sujette à des mouvements de terrain, des corridors de bruit, des bandes riveraines, des zones inondables et des distances séparatrices.
- 7- Tout autre renseignement nécessaire à la complète compréhension du projet. →
- 8- Valeur totale du projet : \$

Transmettre le tout par courriel à permis@mascouche.ca.